Le CESE a adopté son avis "Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale"

TRAVAUX PUBLIÉE LE 25/06/2019

Saisine liée : VALORISONS LES LANGUES DES OUTRE-MER POUR UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Avis rapporté par Isabelle Biaux-Altmann (Groupe de l'Outre-mer) au nom de la délégation à l'Outre-mer présidée par Jean-Etienne Antoinette.

Télécharger **la fiche synthétique**
Télécharger **l'avis**
Télécharger **le rapport**

La diversité des langues fait partie de **notre humanité**.

Celles-ci sont l'expression de sociétés, d'histoires et de cultures, et portent en elles **une sensibilité, une représentation du monde**. Elles sont présentes dans la vie quotidienne et familiale des Outre-mer, et permettent de créer des liens indispensables à la cohésion sociale, à l'intégration des personnes et à leur reconnaissance.
Les Outre-mer abritent 50 des 75 « Langues de France » identifiées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Historiquement, ces langues ont souffert d'un déni de réalité et le CESE préconise de les reconnaître officiellement par la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les langues des Outre-mer sont aussi les langues maternelles des élèves et le CESE préconise que **chaque enfant ait la possibilité d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue**, au même titre que dans la langue française. Le multilinguisme peut devenir un atout pour la réussite scolaire et aider les enfants à **mieux s'insérer et à s'épanouir dans la vie sociale**.

L'avis a été adopté avec **121 voix pour** et 30 abstentions.

© - copyright CESE - Novembre 2026